



CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

PROCÉDURE
RENTÉE 2019

École Internationale des Sciences du Traitement de l'Information

Établissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général

Fondé en 1983 - Reconnu par l'État et habilité par la Commission des Titres d'Ingénieur

www.eisti.fr



CONTRAT DE

Reconnue par l'Etat et habilitée par la CTI, l'EISTI forme depuis plus de trente ans des Ingénieurs en Génie Mathématique et Génie Informatique.

Elle offre la possibilité d'effectuer la dernière année de la formation d'ingénieur en alternance sous la forme de contrat de professionnalisation (contrat de 12 mois).

Le contrat de professionnalisation est signé entre l'entreprise et l'élève. Une convention de formation est signée entre l'entreprise et l'EISTI.

Comment s'articule le temps de présence en entreprise et à l'école ?

Le calendrier d'alternance est variable selon l'option de spécialisation suivie par l'alternant (sur une partie de l'année: 3 jours école /2 jours entreprise ou rythme hebdomadaire) Le calendrier précis est fourni courant juin

Qui finance ?

Le financement de la formation est à la charge de l'employeur. L'entreprise peut obtenir une prise en charge de tout ou partie des coûts par son OPCA. Le titulaire du contrat de professionnalisation bénéficie du statut de salarié.

Qui est concerné ?

Le contrat de professionnalisation s'adresse exclusivement aux élèves de dernière année de la formation d'ingénieur. Les élèves peuvent continuer en contrat de professionnalisation dans l'entreprise dans laquelle ils ont effectué leur stage de 2ème année ou rechercher une autre entreprise.

Options ouvertes au contrat de professionnalisation

BUSINESS INTELLIGENCE & ANALYTICS
INTÉGRATION ERP
INGÉNIERIE DU CLOUD COMPUTING
SÉCURITÉ INFORMATIQUE
VISUAL COMPUTING
INFORMATIQUE EMBARQUÉE
SMART SYSTEMS
INGÉNIERIE MATHÉMATIQUE ET SIMULATION INFORMATIQUE
DATA SCIENCE
INGÉNIERIE FINANCIÈRE
FINANCE ET TECHNOLOGIES



PROFESSIONNALISATION

Avantages pour l'entreprise

- Recruter un futur ingénieur opérationnel formé aux méthodes de l'entreprise
- Confier à l'alternant une mission qu'il conduira pendant un an
- Permettre dans certains cas la poursuite de la mission du stage de 2ème année

Démarches pour l'entreprise

- Contacter son OPCA pour connaître les modalités de mise en œuvre
- Définir une fiche de poste correspondant à la mission et la faire valider par l'EISTI
- Sélectionner le candidat au moyen d'une procédure de recrutement classique
- Signer un contrat de professionnalisation avec l'élève-ingénieur

Avantages pour l'élève

- Valoriser son diplôme d'ingénieur par l'acquisition d'une expérience professionnelle en alternance
- Percevoir un salaire minimum de 80% du SMIC durant la durée de son contrat



Démarches pour l'élève

- Faire acte de candidature et valider sa demande auprès de l'EISTI
- Proposer ses services et compétences à des entreprises
- Faire valider la mission proposée par l'entreprise auprès du Responsable d'option
- Signer un contrat de professionnalisation avec l'entreprise d'accueil

Plus d'informations sur le contrat de professionnalisation :
www.travail-emploi.gouv.fr

LES ENTREPRISES QUI NOUS FONT CONFIANCE



UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE

Sophie SUIVRE
 Responsable Relations Entreprises
 E-mail : sophie.suivre@eisti.eu



Campus de Cergy

Avenue du Parc
 95000 Cergy-Pontoise Cedex

Tél. : 01 34 25 10 10



Magali CARTRON
 Assistante Relations Entreprises
 E-mail : magali.cartron@eisti.eu
 Tél : 01 34 25 10 20

Campus de Pau

2 boulevard Lucien Favre - CS77563
 64075 Pau Cedex

Tél : 05 590 590 90

Elodie CASSIAU
 Assistante Relations Entreprises
 E-mail : elodie.cassiau@eisti.eu
 Tél : 05 59 05 90 95